

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2018**

À cette assemblée extraordinaire tenue le 23 juillet 2018 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le maire Dominic Tessier Perry, Messieurs les conseillers André Filteau, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Madame la conseillère Danielle D. DuSablon (absence motivée) et Messieurs les conseillers Michel Trottier et Raymond Beaudoin sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-07-23-142

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

### **ÉTAT DE LA SITUATION DANS LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE**

Monsieur le maire résume la rencontre tenue le 12 juillet dernier entre les firmes WSP, Cribtec et la municipalité afin de statuer sur les travaux à réaliser pour terminer le projet de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne.

2018-07-23-143

### **DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** que le décompte progressif #7 soumis par Cribtec est de 184 956.43\$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP a procédé à la vérification, le 10 juillet 2018, du décompte progressif #7 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne et que celui-ci recommande le paiement de 176 908.19\$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT** que le conseil a autorisé, par sa résolution 2018-07-09-139, un premier versement de 92 478.22\$ (taxes incluses) sur le décompte progressif #7;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à payer un deuxième versement au montant de 84 429.97 (taxes incluses);

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc. de Québec un montant de 84 429.97\$ (taxes incluses) en regard du décompte progressif # 7;

**D'IMPUTER** cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

2018-07-23-144

**FACTURES DE LA FIRME WSP / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** que la firme WSP a soumis les factures 733641 et 747982 au montant de 26 202.80\$ et de 1 598.15\$ (taxes incluses) dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis de retenir cinq pour cent (5%) du contrat initial de 119 550\$ (avant taxes) soit 5 977.50\$, le temps que le projet se termine à la satisfaction de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal accepte de payer à la compagnie WSP la somme de 18 202.50\$ (plus taxes) et de retenir une somme de 5 977.50\$ (plus taxes) le temps que le projet se termine à la satisfaction de la municipalité;

ADOPTÉE

2018-07-23-144

**ÉTUDE D'ALTERNATIVES POUR UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE / USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE SAINT-CASIMIR**

Monsieur le maire résume la rencontre tenue le 11 juillet dernier avec la firme Cegertec/Stantec relative à l'*Étude d'alternatives pour une nouvelle prise d'eau brute / Usine de production d'eau potable de Saint-Casimir.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil souhaitent explorer davantage l'option d'une nouvelle prise d'eau dans le lac adjacent à l'usine de filtration,

laquelle serait située sur le lot 5 020 899 appartenant à monsieur Denis Lachance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier afin de rencontrer, dans un premier temps, M. Denis Lachance afin de préciser les conditions d'utilisation de sa propriété et, dans un deuxième temps, de rencontrer le MDDELCC afin de préciser, notamment, ce qui sera permis de faire avec le barrage situé à la prise d'eau actuelle.

ADOPTÉE

2018-07-23-145

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h25.

René Savard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry  
Maire